

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 18 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Yves Morissette, mandataire pour la ferme la Clef des sols inc., sise au 1685 route Saint-Marc Ouest;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour objectif de permettre l'agrandissement d'un hangar à équipements réduisant la distance entre les bâtiments existants à 7.32m (24') plutôt que 10m (33') tel que requis à l'article 9.3.2.3 du règlement de zonage 707 et de réduire la marge latérale droite à 7.32m (24') plutôt que 10m (33') tel que requis à la grille des spécifications de la zone 42 Ady;

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Chemin Saint-Marc Ouest, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-huitième jour de mai deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 28 mai 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de mai 2018.

